

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2024

Le 20 mars 2024 à 14 heures, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Didier REVEAU, Maire de la Ferté-Bernard  
Madame Martine CRNKOVIC, Maire de Louailles  
Monsieur Jean-Paul BOISARD, Maire de Saint-Jean-du-Bois  
Madame Yvelyne ASSIER, Maire de Les Mées  
Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire de Spay  
Madame Patricia EDET, Vice-Présidente de la CDC Huisne Sarthoise, Maire de Saint-Martin-des-Monts  
Madame Françoise LELONG, Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille  
Monsieur Joël LEPROUX, Maire de Parigné-le-Pôlin, suppléant de Monsieur André FROGER  
Mme Patricia METTEREAU, Maire-adjointe de La Flèche

**Pouvoirs :**

Monsieur Dominique AMIARD, Maire de Cures, a donné pouvoir à Madame Martine CRNKOVIC  
Madame Béatrice LATOUCHE, Maire du Lude, a donné pouvoir à Monsieur Didier REVEAU  
Monsieur Pascal DUPUIS, Maire du Grand-Lucé, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOISARD  
Madame Nathalie MORGANT, Maire de Parigné-L'Evêque, a donné pouvoir à Madame Yveline ASSIER  
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY, Maire de Parnennes, a donné pouvoir à Madame Patricia EDET  
Madame Martine RENAUT, Présidente du SIDERM, conseillère municipale de Changé, a donné pouvoir à M. Jean-Yves AVIGNON  
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire de Montfort-le-Gesnois, a donné pouvoir à M. Joël LEPROUX

**Membres absents et excusés :**

Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire de Brûlon  
Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers  
Madame Claire HOUYEL, Maire-adjointe d'Arnage  
Monsieur Régis CERBELLE, Maire de Chantenay-Villedieu

Assistaient également à la réunion Madame Hélène SAINQUAIN-RIGOLLÉ, directrice générale des services, et Monsieur Olivier TARNAUD, adjoint service Dépenses de la Paierie départementale de la Sarthe.

Date de la convocation : 7 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de membres présents ou représentés : 16

**MODIFICATION DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DU SERVICE  
DOCUMENTATION ET COMMUNICATION**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- la délibération du 28 novembre 2013 portant mise à jour du tableau des effectifs,
- l'avis du Comité social territorial du 23 janvier 2024 relatif à la nouvelle organisation des services.

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il rapporte qu'il est nécessaire, dans une démarche tendant à assainir le tableau des emplois permanents et des effectifs du Centre de gestion, de modifier l'intitulé de certains services et emplois et les grades d'ouverture de ces derniers afin de correspondre à la réalité des missions confiées et aux compétences et à l'expérience requises.

Eu égard au renforcement des missions en matière de communication de la responsable du service documentation, rendu nécessaire par un accompagnement plus approfondi des agents en charge des ressources humaines et par la refonte prochaine du site Internet du Centre de gestion, il est proposé que l'intitulé du service soit désormais « service documentation et communication ».

Conformément à la délibération du 28 novembre 2013 susvisée, cet emploi permanent à temps complet doit être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des assistants de conservation relevant de la catégorie hiérarchique B et titulaire du grade d'assistant de conservation principal 1<sup>e</sup> classe.

Compte tenu de la nécessité de créer des emplois permanents au sein du Centre de gestion et d'actualiser plusieurs délibérations portant création ou modification de plusieurs emplois permanents existant, les tableaux des emplois et des effectifs adoptés par la délibération n° 26/2023 du 27 juin 2023 sont modifiés en conséquence. Un nouveau tableau des emplois permanents et des effectifs sera adopté dans le cadre de la délibération distincte n° 33/2024 du 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- que l'intitulé du service documentation est désormais service documentation et communication,
- que l'emploi permanent à temps complet de responsable du service documentation et communication doit être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des assistants de conservation relevant de la catégorie hiérarchique B et titulaire du grade d'assistant de conservation principal 1<sup>e</sup> classe,
- que le tableau des emplois permanents et des effectifs sera modifié en conséquence,
- d'autoriser le Président à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait au Mans, le 20 mars 2024  
Le Président



Transmission au représentant de l'Etat le 22 mars 2024  
Publication le 25 mars 2024